



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210830-BECCLO_2021_296-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le trente août à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Robert HAGET, Emmanuel HANON.

**OBJET : SIGNATURE DES PROCES-VERBAUX RELATIF AUX TRANSFERTS DES
OUVRAGES AU SMBGP**

Par délibération en date du 1er janvier 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de transférer la compétence GEMAPI aux syndicats existants : SMBGP, SBVL, SIGOM, SMGOAO avec un report au 1er janvier 2020 pour le SIVU Agle et Aulouze,

Par délibération du 9 décembre 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la mise à disposition des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations au SMBGP,

Par la délibération du 17 juillet 2020, l'approbation du contenu des procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages est déléguée au bureau,

Cette décision doit être constatée par un procès-verbal (un par ouvrage), établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire.

Les ouvrages concernés sont détaillés dans les tableaux suivants :

Les digues :

Commune de situation de l'ouvrage	Nom de la digue	Propriétaire de l'ouvrage
ABIDOS	DU LOTISSEMENT DU MOULIN	Commune d'Abidos
OS-MARSILLON	COMMUNE D'OS-MARSILLON	Commune d'Os-Marsillon

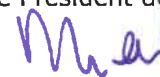
Les barrages :

Commune de situation de l'ouvrage	Nom du barrage	Propriétaire de l'ouvrage
ARTIX	EUROLACQ 2	CCLO
MONT	GEULE	Commune de Mont
ORTHEZ	LE GREC	Commune d'Orthez
ORTHEZ	MONTALIBET	Commune d'Orthez

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer lesdits procès-verbaux.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Patrice LAURENT

